

LA FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

1 (Questions 1-24) Procédure de soumission d'un projet

1. Quelle est la 1^{ère} étape dans la procédure de soumission d'un projet / programme ?

La 1^{ère} étape avant l'envoi de tout document est de vérifier les critères d'éligibilité de votre organisation et du projet que vous désirez soumettre ainsi que les restrictions que nous appliquons en matière de financement... Pour plus de détails, référez-vous à la page procédure de soumission sur notre site Web. Si vous estimez que votre projet répond à nos critères d'éligibilité et d'évaluation et qu'il s'inscrit dans nos pays et domaines d'intervention, l'étape suivante nous adresser une lettre d'introduction accompagnée des données financières requises et, si disponibles, des documents annexes préexistants qui permettront d'étayer votre demande comme décrit sur notre site Web.

2. Est-ce que nous pouvons envoyer un dossier de présentation à tout moment, y-a-t-il une date limite ?

Les dossiers de présentation sont acceptés tout au long de l'année; il n'y a pas de date limite.

3. Dans quelle langue est-ce que nous pouvons écrire notre dossier de présentation ?

Les dossiers de présentation peuvent être soumis en anglais, français, ou en espagnol.

4. Est-ce que je peux appeler le bureau de FPV pour discuter de mon projet / programme ?

FPV a réalisé un site internet détaillé précisément pour éviter tout téléphone au stade des contacts initiaux. En conséquence, veuillez vous abstenir de nous téléphoner ou de vous présenter en nos bureaux.

5. Je me déplace à Genève, est-ce que je peux rencontrer un représentant de FPV ?

En raison du nombre important de demandes de cet ordre, aucun entretien ne peut être organisé avant que l'intérêt initial de FPV ne soit établi. Celui-ci dépend de la teneur et qualité du dossier de présentation et de ces annexes mentionnés sous la procédure de soumission. Seuls ces documents permettent de déterminer s'il y a un degré suffisant de convergence pour rendre une réunion potentielle fructueuse pour tous. Par conséquent, il est indispensable que la Fondation ait reçu et étudié les documents de projets avant une éventuelle rencontre.

6. Quels sont les points importants à connaître avant de soumettre un dossier de présentation?

Si vous envisagez de nous soumettre un dossier de présentation, veuillez consulter les rubriques suivantes de notre site internet: mission, valeurs, approche, priorités géographiques, thématiques, critères de sélection, restrictions et procédure de soumission de projet.

7. Quel est le montant standard des dons de FPV, combien pouvons-nous demander à FPV ?

FPV n'a pas, a priori de limites de financement par projet, le montant de notre contribution dépendant toujours des particularités du projet, des besoins et de sa qualité. Veuillez cependant noter que, par principe, nous privilégions les cofinancements.

8. Notre projet / programme n'entre pas dans les priorités géographiques et /ou thématiques de FPV, Pouvons-nous néanmoins soumettre un dossier de présentation ?

Des projets hors de ces priorités peuvent éventuellement être pris en considération s'ils répondent à l'approche de la Fondation.

9. Nous sommes une ONG sans expérience précédente avec des donateurs internationaux ; pouvons-nous néanmoins soumettre un dossier de présentation ?

Notre contrainte principale étant le suivi à distance des projets, nous ne pouvons pas soutenir des ONGs sans solide expérience des attentes de bailleurs de fonds internationaux.

10. Nous sommes un organisme international avec un budget annuel excédant 10 millions d'euros ; pouvons-nous néanmoins soumettre un dossier de présentation ?

Pour les organisations internationales dont le budget est supérieur à 10 millions d'euros, seuls sont éligibles les projets ou programmes au bénéfice d'un engagement institutionnel fort et démontrable. Est considéré comme preuve convaincante d'un tel engagement le fait que faute d'avoir pu obtenir les fonds extérieurs nécessaires au projet / programme, l'organisme a puisé pendant au minimum 2 ans dans ses fonds propres pour le financer, et qu'il peut démontrer la qualité dudit projet ou programme.

11. Nous sommes un organisme religieux ; pouvons-nous néanmoins soumettre un dossier de présentation ?

Les organisations confessionnelles sont autorisées à soumettre une demande de financement si le projet proposé cible des segments de la population sans lien avec leur appartenance religieuse, tout en répondant à nos autres critères.

Dans tous les cas, vous devez consulter notre site internet et en particulier les pages critères d'éligibilité, restrictions et critères d'évaluation, avant de soumettre votre demande.

12. La Fondation a-t-elle un format spécial pour les dossiers de présentation?

Il n'y a pas de format standard pour un dossier de présentation. Veuillez consulter notre site internet pour plus d'informations sur la teneur et le contenu de la lettre. Aussi, FPV n'a pas de format standard pour les budgets, mais des lignes directrices et des modèles se trouvent sur notre site internet.

13. Quelle est la longueur / taille d'une lettre d'introduction?

Une lettre d'introduction ne doit pas excéder 10'000 caractères (+/- 4 pages, sans compter les données financières requises et autres documents annexes ou justificatifs utiles).

14. Où devons-nous envoyer notre dossier de présentation ?

Les dossiers de présentation et leurs annexes sont à adresser de préférence par **courriel**. Les détails sont sur notre site internet sous « contact ». Il n'est **pas nécessaire** d'envoyer par la poste les demandes et documents déjà envoyés par courriel.

Dans tous les cas, vous êtes invités à lire, voir télécharger notre guide de procédure de soumission de projet et la check list concernant le dossier de présentation sur notre site internet.

15. Nous avons envoyé notre lettre d'introduction, et maintenant que se passe-t-il ?

En règle générale, FPV accuse réception dans les 8 jours de votre lettre d'introduction qui sera transmise pour examen au collaborateur ou à la collaboratrice responsable. Si FPV s'efforce de répondre le plus rapidement possible aux nouvelles demandes qui lui sont faites, l'étude d'une lettre d'introduction et de ses documents annexes peut prendre jusqu'à 6 semaines.

16. Est-ce que je peux appeler le bureau de FPV pour connaître le sort de ma lettre d'introduction ?

En raison de l'important volume de soumissions que nous recevons, nous ne pouvons pas répondre aux appels téléphoniques de demandeurs désireux de connaître la suite donnée à leur lettre d'introduction.

17. Nous avons envoyé notre lettre d'introduction il y a maintenant 6 semaines et nous attendons toujours une réponse de la part de FPV, que devons-nous faire ?

Sans nouvelles de notre part au bout de six semaines, n'hésitez pas à nous relancer par courriel pour obtenir des informations.

18. Que se passe-t-il si notre lettre d'introduction est refusée par FPV ?

Si, après avoir étudié votre lettre d'introduction, la Fondation parvient à la conclusion qu'aucune perspective de financement n'est possible, elle vous le fera savoir par courriel. En raison du nombre important de soumissions non retenues, FPV regrette de ne pas pouvoir fournir pour chacune d'elles des explications détaillées et individualisées. Néanmoins, dans la mesure du

possible, nous tentons d'indiquer brièvement la raison pour laquelle une lettre d'introduction ne mérite pas une étude plus approfondie.

19. Notre projet / programme concerne les priorités géographiques et / ou thématiques de FPV, je ne comprends pas pourquoi ma lettre d'introduction a été refusée ?

Certaines considérations non publiques d'ordre qualitatif par rapport à d'autres demandes ont également une incidence sur l'issue d'une soumission, même si celle-ci semble a priori correspondre pleinement aux priorités de FPV et aux critères d'évaluation susmentionnés.

20. Que se passe-t-il si notre lettre d'introduction est retenue par FPV ?

Vous serez invités à soumettre une **proposition de projet complète** ; vous recevrez alors tous les renseignements nécessaires à la poursuite de la procédure. Néanmoins, veuillez noter qu'à ce stade, une invitation à soumettre une proposition complète ne signifie pas que FPV s'engage à financer votre initiative.

21. Combien de temps prend l'étude d'une proposition complète ?

En fonction de la complexité du projet, l'étude d'une proposition complète peut prendre 3 à 6 mois (voire davantage, dans certains cas exceptionnels).

22. Est-ce que FPV prend en compte les indicateurs d'un projet / programme ?

L'expérience prouve que les indicateurs de résultats et d'impact, ainsi que la méthodologie de récolte de données y afférente, constituent très souvent le thème principal des échanges lors de la phase d'étude de projet complet. Il est fréquent que des explications complémentaires, voire un travail de reformulation soient nécessaires.

23. Est-ce que FPV contacte des tierces personnes pendant l'étude des projets ?

FPV se réserve le droit, en tout temps, d'obtenir l'avis de tiers sur les lettres d'introduction ou propositions complètes qui lui sont soumises.

24. Que se passe-t-il si la proposition complète est refusée par FPV ?

Si après avoir étudié votre proposition complète, la Fondation parvient à la conclusion qu'aucune perspective de financement n'est possible, elle vous le fera savoir par courriel. En raison du nombre important de soumissions non retenues, FPV regrette de ne pas pouvoir fournir pour chacune d'elles des explications détaillées et individualisées. Cela étant dit et dans la mesure du possible, nous tentons d'indiquer brièvement la raison pour laquelle une proposition complète n'a pas été sélectionnée.

2. (Questions 25-35) Suivi des projets / programmes

25. Que se passe-t-il si la proposition complète est avalisée par le secrétariat de FPV ?

Les propositions de projet complètes sont soumises au Conseil de la Fondation. **Toutes les subventions doivent être approuvées par le Conseil.**

26. Combien de fois le Conseil se réunit-il ?

L'approbation de financement fait l'objet de 3 séances du Conseil par an. D'autres séances ont lieu mais sont réservées à d'autres sujets.

27. Quelles sont les dates des prochaines réunions du Conseil ?

Les dates des séances du Conseil ne sont pas communiquées au public.

28. Mon projet / programme a été étudié pendant des mois par FPV, aussi je ne comprends pas pourquoi il a été refusé par le Conseil de la Fondation ?

Nos fonds étant limités par rapport au grand nombre de demandes de qualité qui nous parviennent, les projets retenus pour être soumis au Conseil sont de fait en compétition en vue de leur approbation définitive. Quelle que soit la quantité des échanges ou la durée de la phase d'étude d'un projet, le Secrétariat de FPV n'est donc jamais en mesure de garantir une issue favorable.

29. Mon projet / programme a été approuvé par le Conseil, que se passe-t-il maintenant?

Suite à l'acceptation d'un nouveau projet par le Conseil, un accord de partenariat explicitant, entre autre, les attentes de FPV en matière de rapports narratifs et financiers, est en principe envoyé dans le mois qui suit. Cet accord doit être dûment signé avant tout transfert de fonds.

30. Les versements de FPV sont-ils échelonnés dans le temps?

La contribution de FPV se fait en versements échelonnés, subordonnés à la réception et à l'approbation des rapports narratifs et financiers du projet, tels que demandés dans le contrat de partenariat.

31. Quelle est habituellement la fréquence des rapports demandés par la Fondation ?

En règle générale, FPV demande des rapports semestriels. En cas de cofinancement, elle tente, dans la mesure du possible, de s'aligner sur le calendrier des rapports demandés par les autres bailleurs du projet, afin d'éviter d'inutiles duplications et des fardeaux administratifs excessifs.

32. La Fondation a-t-elle son propre format pour les rapports narratifs ?

La Fondation n'a pas de format standard pour la rédaction des rapports narratifs. Elle préfère en effet laisser aux bénéficiaires de fonds FPV la possibilité de s'exprimer librement ou d'utiliser des documents pertinents préexistants, rédigés pour un usage interne ou en suivant le formulaire standard d'un autre bailleur du projet. Les bénéficiaires de fonds FPV sont toutefois tenus de s'assurer qu'y figurent des informations détaillées sur les indicateurs retenus par FPV.

33. La Fondation a-t-elle son propre format pour les rapports financiers ?

De même, FPV n'a pas de format standard pour la rédaction des rapports financier. Les récipiendaires de fonds FPV sont toutefois tenus de conserver la même présentation et les mêmes rubriques lors de la rédaction des rapports financiers que le budget du projet qui a été accepté par le Conseil et qui est toujours joint au contrat de partenariat.

34. Comment la Fondation évalue-t-elle l'avancement ou les résultats d'un projet ?

Pendant un projet, FPV peut faire appel à des experts ou des spécialistes de divers domaines (santé, construction, etc.) afin d'obtenir leur avis sur la teneur et la qualité des rapports reçus. Par conséquent, l'examen minutieux et l'étude d'un rapport peut parfois prendre plus d'un mois. L'identité de ces professionnels de référence n'est évidemment pas divulguée. De même la Fondation peut, à tout moment, faire visiter le projet en vue d'en évaluer la qualité.

35. Est-ce qu'un représentant de la Fondation fait une visite du projet / programme ou est-ce que des consultants externes sont mandatés ?

La Fondation se réserve le droit de vérifier, en tout temps, le bon déroulement du projet et la manière dont les fonds sont utilisés, par des visites sur le terrain, des audits ou tout autre moyen jugé approprié que ce soit via des évaluations communes avec d'autres organismes cofinçant le projet, des contacts avec des experts ou des consultants externes.

Si votre question n'est pas ci-dessus, vous pouvez nous contacter par courriel !

FONDATION PRO VICTIMIS

5 rue St Ours
CH-1205 Genève
Suisse

Fax: +41(0)22 781 42 61

Email: contact@provictimis.org

Site internet: www.provictimis.org